

**COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 12 AVRIL 2021 À 20H.**

L'an deux mille vingt-et-un, le douze du mois d'avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines, se sont réunis, en séance ordinaire à huis clos, à la salle de la Pallud de Sainte Marie, délocalisation autorisée suite à la situation sanitaire actuelle, et précisée sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance, est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 13 :**

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Emilie.

**Etaient absents 2 :** MARTIN-COCHER Olivier, CORONEL Célia.

**Avaient donné procuration 2 :** MARTIN-COCHER Olivier à DELEGLISE Christian  
CORONEL Célia à BOZON-VIAILLE Françoise à partir du point III

**Secrétaire de séance :** Madeleine LAPERROUSE

M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant des amortissements sur le budget de l'eau.

**Vote : 14 pour**

Ce point sera traité avant le vote du budget de l'eau en introduction au point III.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.

**ORDRE DU JOUR :**

**I. DELIBERATION SELON PROGRAMME ONF 2021, DEMANDE DE SUBVENTION ET DE FONDS D'AMORCAGE.**

Christian DELEGLISE rappelle le programme forestier présenté lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le programme de coupes est reporté en 2022 au vu du volume récupéré en 2020 et de la baisse du cours du bois constatée cette année.

Voici les travaux d'entretien prévus en 2021 :

- élagage et curage des rigoles métalliques : 1 750 €
- entretien des sentiers sur quelques secteurs (du Mont à Plan Fontaine, etc...) : 4 810 €

En investissement :

- fourniture et pose de panneaux signalétiques pour les pistes forestières : 2 300 €
  - dégagement et dépressage de semis naturels : 5 740 €
  - plantation de 600 épicéas et 900 mélèzes sur la parcelle 30 (au dessus du Villaret) : 13 500 €
- Dans le cadre du Plan de relance de l'Etat, nous bénéficions d'une aide de 80 % soit 10 800 €.
- 100 m<sup>3</sup> d'affouages de mélèzes et châtaigniers réservés aux habitants (sur la route au dessus du Chaney vers la piste de Pierre Brune) afin de permettre l'an prochain l'exploitation du secteur par 4 portions de pistes : 10 000 €. Une aide de la Région de 40% sera versée.

Le fonds d'amorçage (avance de trésorerie avant travaux faite aux communes forestières) ne sera pas demandé pour 2021. Nous avons remboursé le montant 2020.

**VOTE pour le programme ONF proposé : 14 pour**

## **II. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET COMMUNE 2021.**

Le budget a été présenté lors de la séance du 25 mars 2021. Philippe GIRARD explique que suite à de petits ajustements, il s'équilibre en fonctionnement à 1 280 189.27 € et en investissement à 840 182.41 €.

Voici quelques montants tirés des différents chapitres :

### **A. En fonctionnement : 1 280 189.27 €**

- pour les dépenses

- Chapitre 011 : charges à caractère général : 423 320 €
- Chapitre 012 : charges de personnel : 337 274.13 €
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 187 847.18 € dont 65 000 € pour abonder le budget de l'eau
- Chapitre 66 : charges financières : 62 500 €

Le virement à la section investissement s'élève à 183 287.41 €.

- pour les recettes

- Chapitre 73 : impôts et taxes : 858 059 €
- Chapitre 74 : dotations et participations : 125 114.51 €

A noter une recette supplémentaire de 75 123 € versée par l'Etat en compensation de l'exonération de la taxe d'habitation (supprimée par la loi de finances 2020). Ce montant correspond à la part départementale de la taxe foncière qui est reversée aux communes.

### **B. En investissement : 840 182.41 €**

- pour les dépenses

- Le déficit d'investissement de 163 875.63 € est dû en partie à des recettes non perçues
- Les charges financières (emprunts) s'élèvent à 218 856.78 € soit 20 % de nos dépenses.
- Les travaux portent en priorité sur les bâtiments (dont l'aménagement du Grand Châtelard pour 180 900 €, le lotissement de la Ruaz pour 29 900 €, la modernisation de la chaufferie pour 64 100 €)

- Les travaux d'amélioration de l'éclairage public se poursuivent à hauteur de 20 000 € et ceux de la réserve incendie du Mont-d'En-Haut vont s'engager.

- pour les recettes

- Le virement de la section de fonctionnement 183 287.41 €
- L'excédent de la section de fonctionnement 2020 capitalisé de 343 484.32 €
- Le produit de cessions de terrains pour 126 093.27 € (derniers terrains de la zone d'activité, du lotissement de la Boucle des Peupliers, et parcelle du Mas de la Scie)

**VOTE pour le budget présenté : 14 pour**

### **III. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET EAU 2021.**

#### **A. Point supplémentaire**

Le Percepteur a signalé que les inscriptions dans les comptes 212 (Agencement et aménagement de terrain : pour acquisition de terrains pour la protection des sources) et 2156 (matériel spécifique d'exploitation : pour la STEP) du budget de l'eau nécessitent un amortissement.

M. le Maire ajoute qu'il faut définir une durée d'amortissement à compter de cette année. Il propose une durée de 20 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**VOTE : 15 pour**

#### **B. Budget de l'eau**

Il est présenté par Christian DELEGLISE

En fonctionnement : le budget s'équilibre à 182 561.32 €

- pour les dépenses

- Chapitre 011 : charges à caractère général (sous-traitance et maintenance) : 83 300 €
- Chapitre 023 : reversement à l'investissement : 72 717.79 €
- Chapitre 042 : amortissements : 18 743.53 €
- Chapitre 66 : charges financières : 6 800 €

- pour les recettes

- Chapitre 70 : produits des services : 108 000 €.

Suite à l'augmentation du prix de l'eau votée en novembre 2020, nous avons perçu une recette supplémentaire de 12 000 €.

- Chapitre 74 : subventions d'exploitation : 65 000 €, abondement de la commune pour pouvoir engager les travaux prévus.

En investissement : le budget s'équilibre à 102 996.34 €

- pour les dépenses

- Chapitre 01 : déficit reporté de 2020 : 14 271.34 €
- Chapitre 110 : travaux de mise en conformité du réservoir du Mont : 45 000 €
- Chapitre 120 : aménagement à la STEP (vannes) : 9 600 €
- Chapitre 16 : remboursement des emprunts : 24 063.58 €

- pour les recettes

- Chapitre 021 : virement de la section d'exploitation : 72 717.79 € soit les 2/3 du budget

- Chapitre 13 : subventions d'investissement : 8 600 €. Des subventions n'ont pas été accordées par le FDEC pour les travaux sur le réservoir du Mont car notre tarif de l'eau n'est pas à la charte tarifaire du Département.  
D'autres aides vont être demandées dans le cadre du plan de relance de l'Etat et à la Région.

**VOTE pour le budget présenté : 15 pour**

#### **IV. VOTE DES TAXES.**

Suite à la loi de finances 2020, la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est supprimée. Elle reste appliquée aux résidences secondaires au taux immobilier de 5.83 %.

Afin de compenser ce gros manque à gagner pour les collectivités (183 793 € au lieu de 247 000 € perçus en 2019), l'Etat a décidé de transférer à celles-ci la part départementale de la taxe foncière (TF) sur les propriétés bâties (soit 75 123 €). Le Département est compensé par la TVA.

A partir de 2021, le taux de la TF appliqué à Ste Marie sera donc de :

10.10 % taux communal voté en 2020 + 11.03 % taux départemental soit 21.13 %.

Le taux appliqué par le Département sera 0%, donc cette réforme n'aura pas d'incidence sur le montant à régler par le contribuable.

M. le Maire propose de conserver un taux de 85.81 % pour le foncier non bâti.

**VOTE pour les taux sur le foncier bâti de 21.13 % et sur le foncier non bâti de 85.81 % : 15 pour**

#### **V. DELIBERATION REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE.**

Philippe GIRARD explique que dans le cadre de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme rénové) votée le 27/03/2014, la Communauté de Commune existante pouvait acquérir la compétence Urbanisme 3 ans après la publication de la loi soit le 27/03/2017.

La commune s'était alors opposée à ce transfert de compétence par délibération du 24/01/2017. Ce transfert était à nouveau opéré de plein droit le 01/01/2021 sauf si dans les 3 mois précédent cette date au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposaient par délibération.

La commune s'était donc positionnée en ce sens le 15 octobre 2020. Le Préfet demande une nouvelle délibération entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin pour entériner cette position.

Le Maire rappelle encore qu'il est souhaitable de conserver cette compétence de proximité afin de maîtriser l'urbanisme sur la commune, le PLU venant d'être approuvé en janvier 2020.

**VOTE pour refuser le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité : 15 pour**

#### **VI. DECISION CONCERNANT DES DEMANDES D'ACQUISITION DU TERRAIN BOUCLE DES PEUPLIERS.**

Un terrain de 577 m<sup>2</sup> est en vente Boucle des Peupliers. La commune a reçu plusieurs demandes. Le conseil doit en fixer le prix.

En 2019, lors des dernières transactions concernant des terrains communaux, le prix était de 78 € TTC/ m<sup>2</sup>.

Après discussion, le conseil propose ce terrain à 75 € TTC/ m<sup>2</sup>.

## **VII. DEMANDES DE DIVERSES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.**

Le conseil doit autoriser le Maire à demander des subventions :

- à l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- au Département dans le cadre du FDEC (Fonds Départemental d'Equipement des Communes)

Ces subventions serviront au financement de divers travaux :

- l'éclairage public
- la chaufferie communale
- la réserve incendie du Mont-d'En-Haut.

### **VOTE pour autoriser le Maire à demander les subventions : 15 pour**

Nous solliciterons la Région pour une subvention concernant les travaux sur le réservoir du Mont, nous ne pouvons prétendre au FDEC, notre prix de l'eau étant inférieur à celui de la charte départementale.

La Région a déjà acté une aide de 30 000€ pour les travaux d'aménagement du Grand Châtelard.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES.**

- une ligne d'études a été inscrite au budget de la 4C concernant l'espace Glandon : il s'agit d'installer une passerelle sur le torrent pour faciliter l'accès du stade et du site aux collégiens et au club de football, en collaboration avec le Département.

- une association de VVT est en création sur notre commune. Elle propose différents parcours de bike park sur le secteur du Mont et l'espace Glandon. Nous l'inviterons à présenter ces projets en conseil municipal.

Une rencontre avec EDF, propriétaire d'une grande partie des terrains dans ce dernier secteur, est à prévoir, la commune restant un partenaire prioritaire.

- l'ESAT de St Avre cherche un terrain d'environ 200 m<sup>2</sup> afin de cultiver des légumes

- la circulation sur la route des Iles : elle est difficile avec des cyclistes et des promeneurs confrontés à de nombreux véhicules motorisés, souvent étrangers à la commune, roulant parfois à des vitesses excessives.

A l'automne 2020, un premier test avait limité la circulation aux riverains. Malheureusement, les panneaux "Sens interdit" ont été déplacés ou enlevés à plusieurs reprises.

M. le Maire propose de mettre en place à **titre expérimental**, une réglementation pour sécuriser cette voie en limitant son accès, avec le concours de la gendarmerie, du Département et du bureau d'études profil Etudes.

**A partir de début mai et pour un dernier essai**, la route des Iles sera interdite aux véhicules à moteur sauf services. La voie étant réservée aux piétons et cyclistes.

Notre souhait est de reporter le trafic des véhicules extérieurs à la commune sur la départementale 1006 et de voir l'impact de cette réglementation sur la route de l'Aura.

Le conseil se positionnera définitivement au début de l'été suivant les conclusions tirées de tous ces tests.

Yves MORVAN se prononce contre l'interdiction totale de la route aux véhicules à moteur, il propose l'installation de ralentisseurs pour freiner les voitures.

Emilie SORNET et Laëtitia SCHNEIDER se sont abstenues, 12 conseillers sont pour.

- la classe de Charlotte DERRIER a participé au concours "Affiche ton patrimoine" organisé par les Vieilles Maisons de France. Il s'agit de mettre en évidence un élément du patrimoine local. Le thème choisi a été le musée de l'Opinel.

- Daniel GROS souhaite présenter à la commune le programme de son festival qui aura lieu du 26 au 31 octobre, si les conditions sanitaires le permettent, en divers lieux de la commune : mini-concert, théâtre et humour avec la participation de célébrités.

- Un courrier du 1<sup>er</sup> ministre demandait aux Maires de se prononcer sur le report des élections départementales et régionales prévues en juin. Philippe GIRARD ne s'est pas prononcé estimant que c'est au gouvernement de trancher et non aux élus territoriaux.

La majorité des Maires ne souhaite pas le report du scrutin.

- Christophe LEMAITRE signale qu'il faut afficher de nouveau sur place l'arrêté interdisant l'accès au rocher d'escalade. Il doit figurer également sur le site de la commune.

La séance est levée à 23h15.